Le rapport de l'évaluation sur

**L'USAGE DURABLE DES ESPÈCES SAUVAGES**

RÉSUMÉ À L'INTENTION DES DÉCIDEURS

# Messages principaux

de

# L'évaluation de l 'IPBES sur l'usage durable des espèces sauvages

d'intérêt particulier pour

# Les populations autochtones et les communautés locales

# Remerciements

Merci à tous ceux qui ont participé:

- Aux auteurs et les auteurs collaborateurs,
- Aux participants des ateliers de dialogues,
- Aux personnes qui ont partagé du contenu, aussi bien individuellement que collectivement,
- Aux relecteurs qui ont fait part de leurs commentaires…

L'évaluation a été possible grâce à vos connaissances, votre engagement, votre générosité, et votre temps.

# Contexte de l’IPBES

La **Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)** est un organe intergouvernemental indépendant créé par les États membres en 2012. L’IPBES compte actuellement 139 États membres.

La **mission** de l’IPBES est de renforcer les connaissances qui serviront de fondement à la formulation de meilleures politiques pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité, le bien-être à long terme des populations et le développement durable.

Photo: ©Peter Bates

# Contexte de l’IPBES (suite)

Le nouveau programme de travail (de 2019 à 2030) comprend **cinq objectifs principaux** :

- Évaluation des connaissances
- Renforcement des capacités
- Renforcement de la base de connaissances (y compris **la reconnaissance et l’utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux**)
- Appui à l’élaboration des politiques
- Communication et la participation

Photo: ©Peter Bates

# L’IPBES et les savoirs autochtones et locaux

Depuis sa création, l'IPBES reconnaît l'importance des savoirs autochtones et locaux pour la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes. L'IPBES a inscrit le travail avec les savoirs autochtones et locaux dans ses produits et objectifs.

Le cadre conceptuel de l'IPBES considère explicitement plusieurs systèmes de connaissances et types de valeurs.

L'IPBES dispose d’un groupe de travail sur les savoirs autochtones et locaux, et un groupe d’appui technique basé à l'UNESCO.

Photo: ©Peter Bates

# L’IPBES et les savoirs autochtones et locaux (suite)

L'IPBES a développé une «approche concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux dans les travaux de la Plateforme», qui a été approuvée par les États membres de l'IPBES lors de la cinquième réunion plénière de l'IPBES en 2017. L'IPBES a également élaboré un guide méthodologique pour améliorer la mise en œuvre de cette approche.

Grâce à ces efforts, l'IPBES a produit les premières évaluations environnementales à l'échelle mondiale qui cherchent à travailler de manière explicite et systématique avec l'ILK.

Plus d’information sur le travail de l'IPBES avec les savoirs autochtones et locaux est disponible ici et sur la participation des populations autochtones et des communautés locales ici.

Photo: ©Peter Bates

# L’Evaluation Thématique de l ’IPBES sur l’Usage Durable des Espèces Sauvages

- L'évaluation de l’usage durable des espèces sauvages s'est déroulée de 2018 à 2022.
- L'équipe était composée de 3 co-présidents et de 75 auteurs issus de 35 pays différents et de toutes les régions du monde.

# Objectif

L'évaluation porte sur l'utilisation durable des espèces sauvages sous l'angle des pratiques, des contextes environnementaux et spatiaux, des communautés humaines, des politiques, et des systèmes de gouvernance et des institutions.

**L'objectif** de l'évaluation est de :

- Examiner diverses approches visant à améliorer la durabilité de l'utilisation des espèces sauvages;
- Identifier les défis et les opportunités qui garantissent et promeuvent l'utilisation durable des espèces sauvages.

Photo: © Shiva Devkota

# L’évaluation consiste en :

- Un **résumé à l'intention des décideurs (SPM),** approuvé par la plénière de l'IPBES lors de sa 9e session en 2022 (IPBES-9), disponible dans 6 langues de l'ONU.
- **Six chapitres,** acceptés par la plénière de l'IPBES lors de l'IPBES-9, disponibles en anglais:
    1. Contexte
    2. Conceptualisation de l’usage durable
    3. État et tendances
    4. Les facteurs
    5. Scénarios
    6. Options politiques et réponses
- **Matériel supplémentaire,** disponible en anglais.

Ces documents sont disponibles sur le site de l'IPBES ici.

Photo: © Helder Lima de Queiroz

# Méthodes pour travailler avec les savoirs autochtones et locaux

Conformément à l'approche de l'IPBES concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux, l'évaluation de l'utilisation durable a utilisé diverses méthodes pour collaborer avec les savoirs autochtones et locaux et renforcer la participation des populations autochtones et des communautés locales.

Ces approches et méthodes sont les suivantes :

- Les auteurs ont travaillé en tant que "groupe de liaison sur les savoirs autochtones et locaux", et ont veillé à ce que les savoirs autochtones et locaux soient inclus dans les différents chapitres et dans les récits tout au long de l'évaluation.
- Des questions clés concernant les savoirs autochtones et locaux ont été élaborées pour chaque chapitre.
- Un examen approfondi de la littérature et d'autres documents sur l'ILK.

# Méthodes pour travailler avec les savoirs autochtones et locaux (suite)

- 200 auteurs contributeurs (qui rédigent des parties de  textes spécifiques) ont ajouté à l'expertise sur l'ILK.
- Trois ateliers de dialogue ont été organisés avec des peuples autochtones et des communautés locales du monde entier. Ces ateliers avaient pour but de faire :
    1. Le cadrage de l'évaluation et des concepts clés
    2. L’examen des premières ébauches
    3. L’examen du SPM

  Les rapports des ateliers sont disponibles ici.
- Un appel à contributions en ligne a permis de recueillir plus de 700 contributions sur l'ILK provenant du monde entier.
- Les lacunes dans les informations disponibles ont été mises en évidence afin de catalyser de nouvelles recherches.

# Résumé à l'intention des décideurs (SPM)

Le rapport de l'évaluation sur

**L'USAGE DURABLE DES ESPÈCES SAUVAGES**

RÉSUMÉ À L'INTENTION DES DÉCIDEURS

# Résumé à l’intention des décideurs

Le résumé à l'intention des décideurs politiques (SPM) résume les principales conclusions des différents chapitres de l'évaluation. Vous pouvez trouver le SPM dans les 6 langues de l'ONU ici.

Le SPM donne des messages clés et des informations de fond qui soutiennent ces messages. Il est divisé en 4 sections :

A. L’utilisation durable des espèces sauvages est vitale pour l’être humain et pour la nature
B. État et tendances des utilisations des espèces sauvages
C. Éléments et conditions clefs de l’utilisation durable des espèces sauvages
D. Voies et leviers pour promouvoir l’utilisation durable et renforcer la durabilité de l’utilisation des espèces sauvages dans un avenir dynamique

Photo: © Amanda Lelis

Photo: © Zsolt Molnár

# Présentation des messages principaux présentant un intérêt particulier pour les populations autochtones et les communautés locales

Les messages clés et les informations fournis par le SPM démontrent l'importance des connaissances autochtones et locales et le rôle crucial des peuples autochtones et des communautés locales dans l'utilisation durable de la biodiversité. Ils abordent également les défis à relever et les voies à suivre.

À la demande des communautés autochtones et locales, ces messages et les informations générales connexes sont présentés dans les pages suivantes, dans le but de rendre ces informations plus accessibles.

Le texte des pages suivantes est tiré directement du SPM et n'a pas été édité. Il reflète donc le texte approuvé par les États membres de l'IPBES lors de la neuvième réunion plénière de l'IPBES en 2022.

# Section A : L’utilisation durable des espèces sauvages est vitale pour l’être humain et pour la nature

Photo: ©Marie-Christine Cormier-Salem

# Messages principaux :

**A.1** Dans toutes les régions du monde, **des milliards de personnes dépendent de l'utilisation des espèces sauvages** et en retirent des avantages pour leurs besoins alimentaires, médicinaux, énergétiques, financiers et bien d'autres.

**A.2** L'utilisation durable des espèces sauvages est au cœur de **l'identité et de l'existence d'un grand nombre de peuples autochtones et de communautés locales**.

**A.3** Garantir la durabilité de l'utilisation des espèces sauvages, notamment en promouvant leur utilisation durable et en mettant un terme à leur surexploitation, est **essentiel pour contrecarrer la tendance au déclin de la biodiversité dans le monde**.

Photo: ©Marie-Christine Cormier-Salem

## (A.2.1) Les espèces sauvages jouent un rôle prépondérant dans le bien-être d'un grand nombre de peuples autochtones et de communautés locales.

La perte de la possibilité de se livrer à une utilisation durable des espèces sauvages constitue une menace existentielle pour les peuples autochtones et les communautés locales (bien établi).

Les utilisations des espèces sauvages occupent une place centrale dans l'identité, les expressions culturelles et les moyens de subsistance d'un grand nombre de peuples autochtones et de communautés locales.

Si toutes les espèces sauvages utilisées sont importantes, certaines revêtent une signification particulière en tant qu'espèces clefs de de voûte culturelles (encadré SPM.1) ; en d'autres termes, elles procurent de multiples avantages qui définissent les aspects essentiels du patrimoine culturel matériel et immatériel d'un peuple.

Le maintien de la capacité à s'engager dans l'utilisation durable des espèces sauvages et des pratiques culturelles qui leur sont associées est essentiel à la survie et à la prospérité des peuples autochtones et de communautés locales (bien établi).

Photo: © Bibiana Vilá

## Encadré SPM.1 : Le riz sauvage, espèce clef de voûte culturelle

Le riz sauvage (Zizania palustris) est une espèce clef de voûte au sens culturel qui assure la subsistance physique, spirituelle et culturelle de nombreux peuples autochtones de la région des Grands Lacs d'Amérique du Nord.

L'importance du riz sauvage pour l'identité des peuples autochtones de la région se retrouve dans les nomenclatures et dans les traditions. Le nom de la tribu amérindienne Menominee (Wisconsin, États Unis d'Amérique) signifie « peuple du riz sauvage ».

Les peuples anichinabés auraient migré de la côte atlantique et du nord-est de l'Amérique du Nord selon les instructions consignées dans leur tradition orale, qui leur disait de se diriger vers l'ouest jusqu'à ce qu'ils arrivent à « la terre où la nourriture pousse sur l'eau ».

Bon pour la santé, le riz sauvage demeure un élément de base du régime alimentaire des peuples autochtones de la région des Grands Lacs et un mets apprécié lors de nombreuses fêtes et cérémonies.

Photo: © CO Rasmussen/GLIFWC

## (A.2.2) L’utilisation durable des espèces sauvages contribue à la subsistance des peuples autochtones et des communautés locales en procurant des moyens d’existence ainsi que des biens à échanger sur les marchés formel et informel.

Les utilisations des espèces sauvages à des fins de subsistance constituent des sources importantes de nourriture, de médicaments, d’énergie et d’autres ressources vitales pour les peuples autochtones et les communautés locales, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

Les espèces sauvages sont souvent considérées comme supérieures aux espèces cultivées ou à d’autres produits de remplacement... Beaucoup d’aliments sauvages présentent des avantages nutritionnels par rapport aux aliments transformés et il n’existe parfois aucune alternative culturellement acceptable aux produits rituels et cérémoniels (bien établi).

Les espèces sauvages sont également un vecteur de création d’emplois ayant du sens du point de vue culturel (bien établi). Cela fait des millénaires que les peuples autochtones et les communautés locales pratiquent le commerce à longue distance des espèces sauvages et des produits qui en sont dérivés. Ce commerce demeure une importante source de biens et de revenus monétaires pour nombre de peuples autochtones et de communautés locales (bien établi).

Photo: ©Peter Bates

**(A.2.3) Les savoirs, les pratiques et les visions du monde guident les utilisations durables des espèces sauvages chez nombre de peuples autochtones et de communautés locales (bien établi).**

Pour beaucoup de peuples autochtones et de communautés locales, les utilisations durables des espèces sauvages sont ancrées dans les pratiques, la spiritualité et les savoirs autochtones et locaux et ce sont ces principes qui assurent leur pérennité.

Malgré la diversité des savoirs et des cultures des peuples autochtones et des communautés locales, ces derniers partagent des valeurs communes en matière d'utilisation durable des espèces sauvages, notamment l'obligation de traiter la nature avec respect, de lui rendre ce qu'on lui a pris, d'éviter le gaspillage, de réguler les prélèvements et de veiller au partage juste et équitable des avantages tirés des espèces sauvages pour le bien-être de la communauté (bien établi).

Ces valeurs sont souvent défendues par les institutions communautaires et leur gouvernance (bien établi).

Photo: ©UNESCO MAB Programme

## Figure SPM.3 : L'utilisation durable des espèces sauvages est indispensable au bien-être d'un grand nombre de peuples autochtones et de communautés locales.

Elle contribue en retour à maintenir des populations d'espèces sauvages abondantes et en bonne santé.

Photos, dans le sens des aiguilles d'une montre depuis le haut**. Bien-être et santé** : pratique de la pêche par les communautés Mayangna au Nicaragua. **Langue** : la langue inuite encode les savoirs qui permettent d'assurer une chasse et une pêche fructueuses dans l'Arctique canadien. **Art, artisanat et musique** : motifs animaliers gravés sur un œuf d'autruche par un artiste de la tribu des Khomani San dans le Kalahari (Afrique du Sud). **Rituels et cérémonies** : festival de printemps dans la vallée de Kedarnath en Inde. **Animaux et plantes en tant que membres de la famille, totems ou esprits** : les vigognes sont vénérées par les peuples de l'Altiplano andin. Institutions communautaires et gouvernance : en Ouganda, le peuple Karamonjong se réunit dans un lieu sacré pour prendre des décisions sur les utilisations des espèces sauvages**. Moyens de subsistance et économie** : aux Îles Salomon, la pêche est au cœur des moyens de subsistance locaux. Elle est organisée autour d'un régime de propriété coutumière du domaine maritime et le poisson est partagé selon un système de clans. **Vêtements, combustible, fourrage et abri** : au Népal, les peuples autochtones et les communautés locales exploitent l'écorce de l'ortie de l'Himalaya pour confectionner des vêtements, des cordes et des sacs. **Nourriture** : dans l'Amazonie brésilienne, un pêcheur local porte un pirarucú, poisson de grande importance alimentaire. **Médecine traditionnelle** : dans les Carpates, une femme rom cueille du millepertuis (Hypericum sp.). **Apprentissage et transmission des savoirs** : au Canada, un garçon inuk apprend à dépouiller un caribou.

**(A.3.3) Les peuples autochtones gèrent la pêche, la cueillette, le prélèvement d'animaux terrestres et d'autres utilisations des espèces sauvages sur plus de 38 millions de kilomètres carrés de terres dans 87 pays (bien établi).**

Cette superficie coïncide avec environ 40 % des aires terrestres protégées, dont beaucoup à haute valeur de biodiversité (bien établi).

À l'échelle mondiale, la déforestation est généralement plus faible sur les territoires autochtones, notamment lorsqu'il existe une sécurité foncière et une continuité des connaissances, des langues et des moyens de subsistance alternatifs (bien établi).

La longue histoire des utilisations durables des espèces sauvages sur ces territoires ont participé au maintien et à l'accroissement de la biodiversité au niveau local, tout en renforçant le bien-être et les moyens de subsistance des peuples autochtones (bien établi).

Parmi les dispositions coutumières qui permettent de promouvoir l'utilisation durable des espèces sauvages, on peut citer les périodes de repos, les interdictions d'utilisation aussi bien spatiales que temporelles, et la désignation de zones et d'espèces à usage exclusif pour certains groupes de parenté (bien établi).

(A.1.5) On estime que 15 % des forêts mondiales sont gérées comme des ressources communautaires par les peuples autochtones et communauté locales.

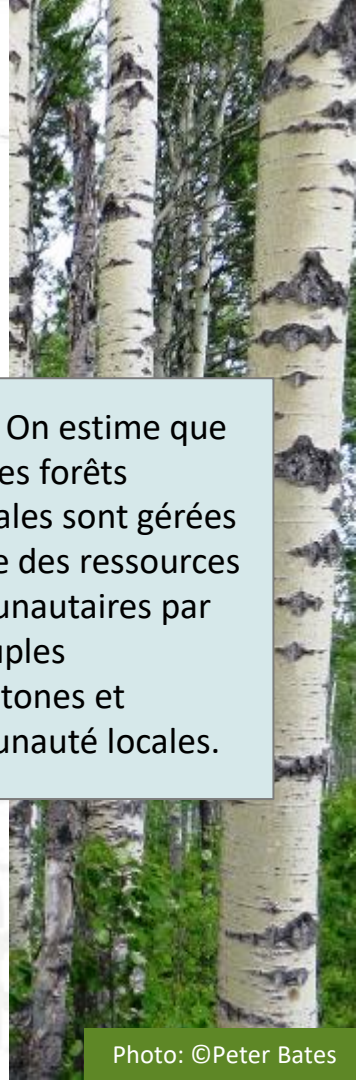

Photo: ©Peter Bates

# Section B : État et tendances des utilisations des espèces sauvages

Photo: © Renato Silvano

# Messages principaux :

**B.1** L'état et les tendances des utilisations des espèces sauvages **varient** en fonction du type, de l'échelle et du contexte socioécologique de ces utilisations.

**B.2** La durabilité de l'utilisation des espèces sauvages est influencée de **manière négative ou positive par de multiples facteurs.**

**B.3** Des éléments clefs d'utilisation durable des espèces sauvages ont été identifiés dans les normes, les accords et les systèmes de certification internationaux et régionaux pertinents, **mais il manque des indicateurs**, notamment pour les composantes sociales.

Photo: © Renato Silvano

**(B.2.6) De multiples facteurs menacent l'aptitude des peuples autochtones et des communautés locales à maintenir et rétablir les pratiques associées à l'utilisation durable des espèces sauvages (bien établi)**.

Les instruments internationaux qui défendent les droits d'accès des peuples autochtones et des communautés locales aux terres, aux territoires et aux utilisations coutumières et durables des ressources ne sont pas toujours intégralement mis en œuvre dans les politiques nationales. L'absence de données et d'indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés en la matière compromet les chances de favoriser l'utilisation durable des espèces sauvages par les peuples autochtones et les communautés locales (bien établi).

De plus, les politiques sectorielles telles que celles liées à la sylviculture, à l'agriculture, à l'énergie, aux infrastructures et à l'extraction des ressources, ainsi que les politiques de conservation, empêchent souvent les peuples autochtones et les communautés locales d'accéder aux terres et ressources traditionnelles (bien établi).

Photo: ©Peter Bates

**(B.2.6) Suite…**

Parmi les autres facteurs qui menacent l'utilisation durable des espèces sauvages par les peuples autochtones et les communautés locales, on peut citer la perte des langues locales et vernaculaires (établi mais incomplet), les programmes d'éducation déconnectés des conditions locales, culturelles et environnementales (bien établi) et l'attention insuffisante accordée aux rôles genrés, y compris dans les cultures matriarcales et matrilinéaires (bien établi).

Pour beaucoup de peuples autochtones et de communautés locales, s'intégrer dans des systèmes économiques soumis aux lois du profit et du commerce porte atteinte aux valeurs de respect de la nature et d'utilisation durable des espèces sauvages (bien établi).

Photo: ©Peter Bates

**(B.2.7) Le régime foncier et les droits aux ressources peuvent contribuer à une utilisation durable (bien établi).**

Les régimes fonciers qui favorisent la sécurité des droits face à l'utilisation et au commerce des terres et des ressources peuvent encourager la conservation des ressources, l'utilisation durable et la diversité des moyens de subsistance, en partie parce qu'ils offrent plus de moyens de réglementer efficacement les modes d'utilisation (établi mais incomplet) et permettent une planification à plus long terme.

Dans les régions où l'insécurité foncière a été réduite, on observe des preuves de l'amélioration de la sécurité alimentaire et des résultats positifs en matière de conservation des espèces sauvages (bien établi).

En revanche, les appropriations illégales des terres violent les droits des peuples autochtones, réduisant la sécurité alimentaire et les résultats positifs en matière de conservation des espèces sauvages (établi mais incomplet).

**(B.2.15) L'éducation, la communication et la sensibilisation du public sont des facteurs clefs de l'utilisation durable car elles fournissent des connaissances et des capacités permettant d'améliorer la prise de décisions relatives à la durabilité des utilisations des espèces sauvages (établi mais incomplet), mais elles sont rarement considérées comme des leviers d'action prioritaires (établi mais incomplet).**

Les efforts en matière d'éducation sont plus efficaces lorsqu'ils encouragent à passer du temps dans la nature, lorsqu'ils respectent les cultures et les langues des peuples autochtones et des communautés locales et qu'ils incluent les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les personnes âgées, les jeunes, les femmes et les filles (établi mais incomplet).

L'apprentissage dans la nature et à partir de celle-ci, par exemple par le biais des sciences participatives et de l'apprentissage social, favorise le sens des responsabilités et de la gestion et peut changer les attitudes et les comportements au moyen de connaissances écologiques renforcées (bien établi).

Photo: ©Paule Gros

**(B.2.15) Suite**

Les modifications apportées aux programmes éducatifs pour y inclure des connaissances locales, une éthique de l'environnement, des compétences culturelles et la transmission intragénérationnelle et intergénérationnelle des connaissances peuvent favoriser l'utilisation durable des espèces sauvages et la conservation de la biodiversité (établi mais incomplet).

La reconnaissance et l'intégration des connaissances autochtones et locales dans les systèmes éducatifs favoriseraient l'utilisation durable des espèces sauvages (établi mais incomplet).

Photo: ©Paule Gros

# Section C : Éléments et conditions clefs de l’utilisation durable des espèces sauvages

Photo: ©Peter Bates

# Messages principaux :

**C.1** Les instruments et outils politiques sont plus efficaces lorsqu'ils sont adaptés au **contexte socioécologique** de l'utilisation des espèces sauvages et qu'ils promeuvent la **justice**, **le respect des droits et l'équité**

**C.2** Les instruments et outils politiques sont plus efficaces lorsqu'ils s'appuient sur des **institutions solides et adaptatives** et qu'ils sont **harmonisés entre les secteurs et les échelles**. Les mécanismes **inclusifs et participatifs** renforcent la **capacité d'adaptation des instruments politiques.**

**C.3** Un suivi efficace des composantes **sociales**, y compris **économiques**, et **écologiques** contribue à une **meilleure prise de décisions**. Les connaissances scientifiques sont souvent **limitées** et les savoirs autochtones et locaux **sous-utilisés et sous-évalués.**

Photo: ©Peter Bates

**(C.1.1) La manière de conceptualiser l'utilisation durable des espèces sauvages influence l'élaboration des politiques en déterminant les éléments socioécologiques qui sont pris en compte, suivis, évalués et utilisés pour élaborer les politiques (établi mais incomplet).**

… le contexte culturel est souvent néglige (bien établi). Parmi les répercussions négatives de la non-prise en compte de ces concepts, on note une moindre efficacité et des inégalités (bien établi), plus précisément  un manque de reconnaissance des pratiques d'utilisation durable appliquées par les peuples autochtones et les communautés locales et une défense insuffisante de leurs droits d'occupation des terres et d'accès aux ressources (bien établi).

Photo: ©Peter Bates

**(C.1.2) Les instruments et outils politiques échouent généralement lorsqu'ils ne sont pas adaptés au contexte socioécologique local (établi mais incomplet).**

Les nouvelles mesures qui ne tiennent pas compte de la gouvernance coutumière peuvent compromettre les approches, jusqu'alors efficaces, de l'utilisation durable.

Photo: © Zsolt Molnár

**(C.1.3) L’équité, les droits et la répartition équitable des avantages sont essentiels pour garantir l’utilisation durable des espèces sauvages (bien établi).**

Les petits producteurs, qui n’ont aucun pouvoir politique ou économique, peuvent facilement y perdre si les mesures sont rédigées de façon à défendre avant tout les intérêts des plus favorisés (bien établi).

À l’inverse, la sauvegarde des droits d’accès et d’utilisation des ressources sauvages communes, ainsi que le capital social, la participation aux mécanismes de gouvernance et la responsabilité agissent positivement sur la durabilité des utilisations des espèces sauvages (bien établi).

La répartition équitable des avantages liés à l’utilisation durable des espèces sauvages fait partie des objectifs déclarés de nombreux systèmes de gouvernance et cadres institutionnels, bien qu’elle ne soit que partiellement mise en œuvre (bien établi).

Photo: ©Peter Bates

## Encadré SPM.3 : Partage des avantages de la laine de vigogne

La vigogne (*Vicugna vicugna*) est l'un des rares exemples internationaux de réussite en matière de conservation, affichant des retombées sociales considérables malgré des retombées économiques encore limitées.

La laine de ce camélidé, une des fibres animales les plus précieuses et les plus chères du marché international, sert à produire des vêtements de luxe commercialisés par les maisons de couture les plus prestigieuses partout dans le monde.

Elle est principalement produite par des communautés autochtones de condition très modeste des Andes, qui « paient le prix » de la conservation de ces animaux en les laissant paître sur des parcelles communautaires ou privées. La lainerie suppose en outre de lourds investissements, essentiellement supportés par les autorités publiques et les communautés locales.

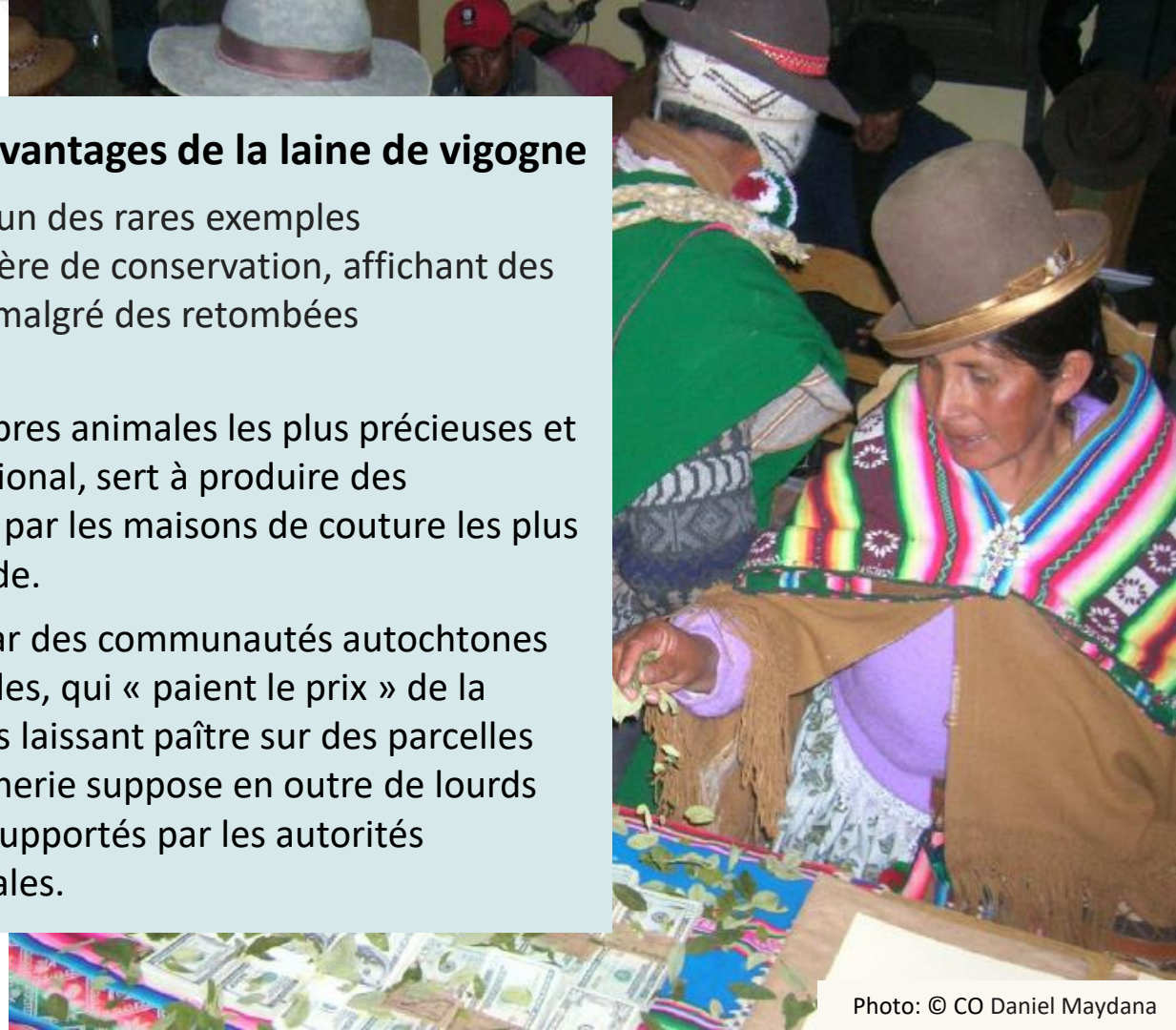

Photo: © CO Daniel Maydana

## Encadré SPM.3 : Partage des avantages de la laine de vigogne (suite)

Il est cependant pratiquement impossible, pour une communauté andine isolée, de négocier sur un pied d'égalité avec une multinationale ou un grand négociant du secteur textile ou de vendre directement son produit sur le marché international. Ce sont donc les négociants et les multinationales du textile qui accaparent l'essentiel des bénéfices du commerce mondial de la laine de vigogne. La faible rentabilité économique tend à démobiliser les communautés.

Les mesures prises pour que les communautés rurales pauvres retirent de plus larges bénéfices s'articulent autour de la suppression des asymétries d'accès, du renforcement des associations de producteurs et de la création de valeur ajoutée à l'échelle locale *(bien établi).*

Photo: © CO Daniel Maydana

**(C.1.4) L’efficacité des incitations d’ordre commercial, comme la certification et l’étiquetage, reste mitigée et concerne surtout les marchés « haut de gamme » (établi mais incomplet).**

Bien souvent, les coûts relativement élevés que supposent l’obtention de la certification, le respect d’obligations de notification permanente et la réalisation de bénéfices commerciaux font de la certification un luxe inaccessible pour les petits producteurs, parmi lesquels figurent les peuples autochtones et les communautés locales (établi mais incomplet).

Photo: ©Peter Bates

**(C.2.1) Les instruments et outils politiques sont plus efficaces lorsqu'ils s'appuient sur des institutions solides et adaptatives et qu'ils sont harmonisés entre les secteurs et les échelles. Les mécanismes inclusifs et participatifs renforcent la capacité d'adaptation des instruments politiques.**

Ces dispositifs participatifs sont plus efficaces lorsqu'ils s'appuient sur des processus inclusifs qui associent droit coutumier et droit écrit, font participer les peuples autochtones et les communautés locales à l'élaboration des politiques, reconnaissent les différences entre femmes et hommes en matière de savoirs et de pratiques d'utilisation des espèces sauvages et prévoient un suivi étroit (bien établi).

Photo: © Doug Nakashima

**(C.2.1) Suite**

Les instruments au service de la conservation tels que les aires protégées ou d'autres mesures de conservation efficaces peuvent également contribuer à la durabilité de l'utilisation des espèces sauvages (bien établi).

Cependant, pour être efficaces, les aires protégées doivent inclure les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les autres personnes intéressées, éviter de déplacer les peuples autochtones, les communautés locales et moyens de subsistance dont ils dépendent, être intégrées à des processus de planification plus larges et s'accompagner d'une stratégie de mise en œuvre complète (bien établi).

Photo: © Doug Nakashima

**Encadré SPM.4 : Passer d'une pêche non durable à une pêche durable à l'échelle locale et à grande échelle**

*Petite échelle*

Le pirarucú est l'un des plus gros poissons d'eau douce de l'Amazone. Il joue, depuis le XVIe siècle, un rôle important dans l'économie et la culture amazoniennes. Comme dans de nombreuses régions du monde, c'est dans la seconde moitié du XXe siècle que les techniques de pêche modernes sont apparues. Elles ont rapidement conduit à un accroissement incontrôlé de la pression de pêche, aboutissant à la surpêche des stocks de pirarucú dans la majeure partie du fleuve. Les premières mesures de protection officielles sont mises en place dans les années 1980 par des organismes publics brésiliens, mais elles ont peu d'effet par manque de moyens au sein des autorités locales chargées de les faire respecter.

Photo: © Ricardo Oliveira

**Encadré SPM.4. suite**

En 1998, une gestion communautaire est instaurée dans de petites communautés riveraines de la réserve de Mamirauá, au Brésil. Le système de gouvernance retenu s'appuie sur un comité local de gestion habilité à adopter et faire appliquer les règles, à piloter et à superviser l'activité et à répartir équitablement les bénéfices dégagés. Les pêcheurs apportent leurs savoirs traditionnels et sont responsables non seulement de la protection des zones de pêche, mais aussi de la remise d'un plan de gestion annuel aux autorités publiques.

Des projets scientifiques locaux sont menés en parallèle sur la biologie de l'espèce, ainsi que sur les aspects techniques, sociaux et économiques de la pêche. Les résultats de ces études et évaluations toujours en cours permettent d'améliorer les directives techniques dans le cadre d'une gestion véritablement adaptative. Aujourd'hui, une centaine de petites communautés locales mettent en œuvre la gestion communautaire du pirarucú, aussi bien en Amazonie brésilienne que dans d'autres pays amazoniens.

Deux décennies plus tard, la gestion de la pêche du pirarucú a démontré que la conservation de l'espèce est compatible avec son utilisation durable, générant ainsi des retombées sociales, économiques et écologiques positives (bien établi).

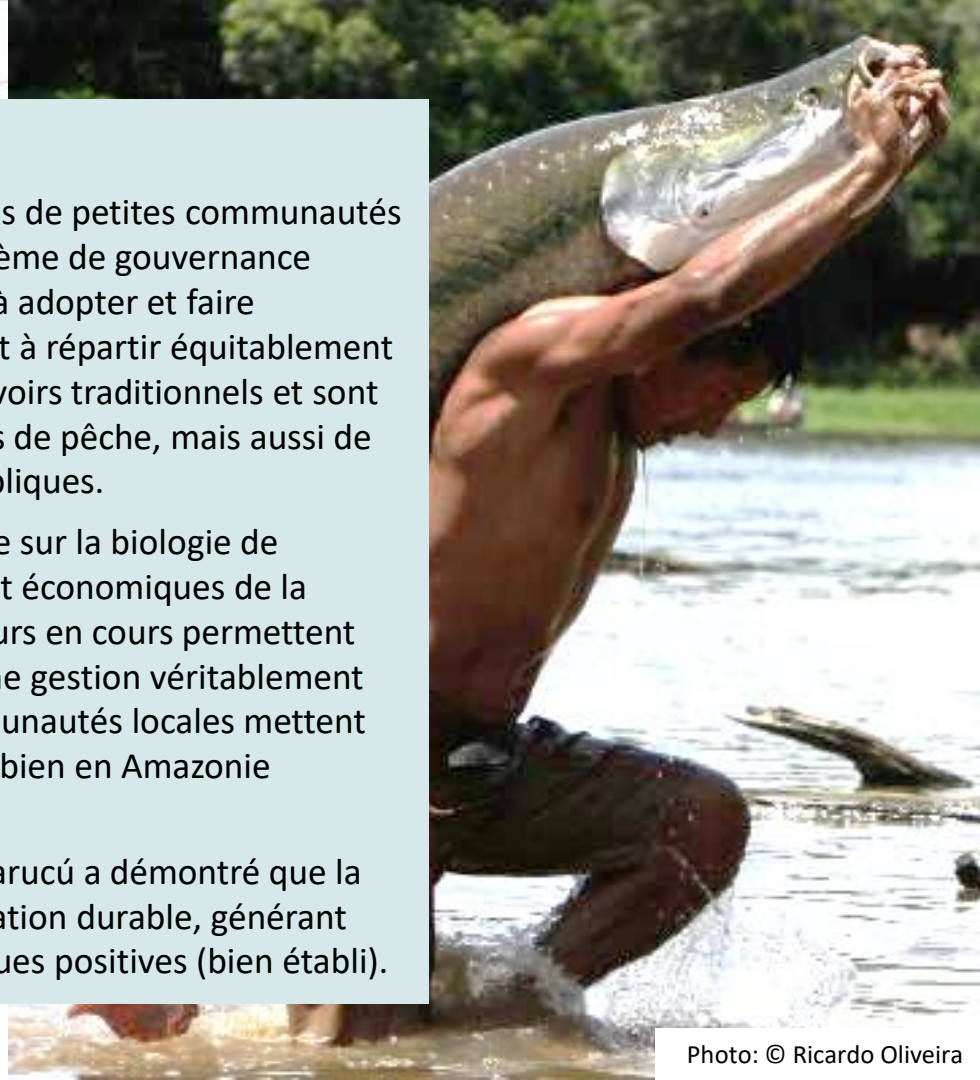

Photo: © Ricardo Oliveira

**(C.2.3) Les politiques qui défendent la sécurité des droits fonciers et un accès équitable aux terres, aux activités de pêche et aux forêts et qui promeuvent la lutte contre la pauvreté créent des conditions favorables à l'utilisation durable des espèces sauvages (*bien établi*).**

Lorsque les politiques sectorielles nationales concordent avec des politiques spécifiques de défense des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, il se dégage une synergie qui crée des conditions favorables à l'utilisation durable des espèces sauvages.

Photo: ©Shalini Dhyani

**(C.2.4) Le renforcement des institutions et des règles coutumières contribue souvent à l'utilisation durable des espèces sauvages (bien établi).**

S'intéresser aux règles et institutions coutumières qui régissent les utilisations des espèces sauvages peut limiter les conflits et accroître l'efficacité des politiques (bien établi).

Comparées aux systèmes de gouvernance juridiques, les stratégies coutumières peuvent abaisser les coûts de transaction liés à la surveillance et au contrôle du respect des règles. Par exemple, les tabous restreignent l'utilisation de certaines espèces.

Ces stratégies coutumières peuvent promouvoir les dimensions écologique et économique de la durabilité et s'avèrent particulièrement efficaces pour promouvoir sa dimension sociale. Pourtant, les systèmes historiques et culturels tels que les tabous sont rarement intégrés dans les politiques de gestion de l'utilisation des espèces sauvages (bien établi).

Photo: ©Ismael Ocen

**(C.3.1) Le suivi des composantes sociale, y compris économique, et écologique des utilisations des espèces sauvages est crucial pour l'utilisation durable (bien établi).**

Beaucoup de peuples autochtones et de communautés locales ont des pratiques de surveillance élaborées propices à l'utilisation durable grâce à une bonne gestion et à l'apprentissage adaptatif et novateur (bien établi).

Les exemples d'observations traditionnelles comprennent la mesure de la quantité de lard dorsal chez le caribou par les chasseurs ou le changement de goût des poissons.

Dans certaines communautés, les savoirs sur l'évolution et la dynamique des espèces se transmettent de génération en génération, le résultat étant des connaissances qui dépassent les échelles de temps de la plupart des études scientifiques.

Des réseaux de plus en plus organisés de peuples autochtones et de communautés locales qui se consacrent à la surveillance en alliant méthodes scientifiques et traditionnelles permettent de disposer d'informations importantes sur l'état de conservation des espèces sauvages et leurs utilisations (bien établi).

Photo: ©Peter Bates

**(C.3.2) Les instruments et outils politiques sont plus efficaces lorsqu'ils associent plusieurs systèmes de connaissances (bien établi).**

Faire coopérer les scientifiques et les détenteurs des savoirs autochtones et locaux améliore le processus décisionnel (bien établi).

La coproduction de connaissances par les peuples autochtones et les communautés locales d'une part et les scientifiques d'autre part permet de disposer de données fiables sur les conditions sociales et écologiques et de renforcer le processus décisionnel (bien établi).

Malgré la reconnaissance internationale de l'importance des savoirs autochtones et locaux dans la gestion durable des espèces sauvages, il est rare que les mesures prises à l'échelon national prévoient d'impliquer les peuples autochtones et les communautés locales dans le processus décisionnel.

Photo: ©Peter Bates

**(C.3.2) Suite**

L'inclusion des peuples autochtones et des communautés locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'utilisation durable des espèces sauvages nécessite un engagement sans faille et la reconnaissance du caractère officiel tant des connaissances autochtones et locales que des connaissances scientifiques, ce qui peut être bénéfique aux deux systèmes.

Il est tout aussi important que l'inclusion des peuples autochtones et des communautés locales garantisse un consentement libre, préalable et éclairé et respecte les protocoles internationaux sur l'accès aux ressources et le partage des avantages, tels que le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique (bien établi).

Les instruments juridiques et réglementaires sont plus efficaces lorsqu'ils sont éclairés à la fois par les savoirs autochtones et locaux et par la science (bien établi).

Photo: ©Peter Bates

# Section D : Voies et leviers pour promouvoir l'utilisation durable et renforcer la durabilité de l'utilisation des espèces sauvages dans un avenir dynamique

Photo: ©Peter Bates

# Messages principaux :

**D.1** Le changements climatique, l'augmentation de la demande et les progrès technologiques risquent de remettre en question la durabilité de l'utilisation des espèces sauvages. Pour relever ces défis, il faudra opérer des changements transformateurs.

**D.2** Pour faire face aux pressions actuelles et futures, des actions concertées seront nécessaires pour mettre en œuvre et étendre les actions politiques qui se sont avérées favorables à l'utilisation durable des espèces sauvages.

**D.3** Dans un monde dynamique, la pérennité de l'utilisation durable des espèces sauvages passe par une négociation permanente et une gestion adaptative. Cela nécessite aussi une vision commune de l'utilisation durable et un changement transformateur de la relation entre l'être humain et la nature.

Photo: ©Peter Bates

**(D.2.2) Ces sept éléments clefs ont été déployés dans des contextes limités et pourraient constituer des leviers de changement pour promouvoir l'utilisation durable des espèces sauvages et renforcer la durabilité de leur utilisation à l'avenir, sous réserve qu'ils soient étendus à l'ensemble des pratiques, des régions et des secteurs (bien établi).**

Photo: ©Peter Bates

**(D.2.2) Suite**

**1. Les modes d'action politiques qui sont inclusifs et participatifs renforceront les utilisations durables des espèces sauvages (bien établi).**

La diversité des parties prenantes favorise l'adhésion et la collaboration tout en élargissant la base de connaissances pour la prise de décisions (ex. : cogestion), à condition que les déséquilibres de pouvoir et les conflits soient gérés (bien établi). Les mesures qui visent spécifiquement à promouvoir les processus inclusifs et participatifs comprennent l'adoption de politiques comportant des orientations claires sur les procédures de prise de décisions et de représentation (ex. : précision des missions et responsabilités des membres) et le renforcement des capacités permettant à toutes les parties de participer pleinement (bien établi).

Photo: ©Peter Bates

**(D.2.2) Suite**

**2. Les modes d'action qui reconnaissent et soutiennent de multiples formes de connaissances renforceront la durabilité de l'utilisation des espèces sauvages (bien établi).**

L'utilisation durable des espèces sauvages sera renforcée par l'élaboration de politiques qui protègent les savoirs autochtones et locaux et qui s'appuient sur diverses formes de connaissances, en réunissant les scientifiques et les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que d'autres acteurs intéressés, autour d'un processus d'apprentissage mutuel (bien établi).

Il importe de prendre des mesures visant à garantir que les détenteurs de savoirs autochtones et locaux ont donné leur consentement libre, préalable et éclairé et retirent des avantages de l'utilisation de leurs connaissances, par exemple en établissant des mécanismes d'accès aux ressources et de partage des avantages.

Photo: ©Peter Bates

**(D.2.2) Suite**

**3. Pour être efficaces, les instruments politiques devront assurer une répartition juste et équitable des coûts et des avantages découlant de l'utilisation durable des espèces sauvages (bien établi).**

Les politiques qui font fi de l'équité sociale augmentent le risque d'utilisation non durable des espèces sauvages (établi mais incomplet). Les mesures et plans spécifiques envisageables pourraient inclure l'adoption de cahier des charges sur l'accès aux ressources et le partage des avantages, aujourd'hui courantes dans les accords volontaires, ainsi que l'application de cadres de gouvernance et de cadres institutionnels qui veillent à la répartition juste et équitable des coûts et des avantages.

Cela peut permettre de veiller à ce que les politiques ne criminalisent ou ne privent pas involontairement les communautés locales ou les individus marginalisés de leurs droits d'accès et d'une répartition équitable des coûts et des avantages, ainsi que de recenser les mesures qui pourraient empêcher le détournement des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles connexes (bien établi).

Photo: ©Peter Bates

**(D.2.2) Suite**

**4. Les politiques doivent être adaptées au contexte pour garantir l'utilisation durable des espèces sauvages (bien établi).**

Les politiques efficaces sont spécialement adaptées aux conditions sociales et écologiques locales dans lesquelles les espèces sauvages sont utilisées *(bien établi).* Les mesures visant à renforcer les moyens d'action des peuples autochtones et des communautés locales et à respecter leurs droits, leurs accès et leurs règles coutumières sont fondamentales pour l'élaboration de politiques ciblées.

Photo: ©Peter Bates

**(D.2.2) Suite**

**5. Le suivi des espèces sauvages et des pratiques sont cruciaux pour prévenir le déclin des espèces (bien établi).**

Les activités de surveillance sont gourmandes en ressources importantes et doivent bénéficier de davantage d'engagement et d'investissements dans l'ensemble des pays pour surmonter les difficultés en matière de capacités et les difficultés financières, techniques et institutionnelles qui limitent fortement la surveillance des espèces sauvages et sont plus prononcées dans les pays en développement. Des efforts de surveillance intégrant les méthodes des peuples autochtones et des communautés locales et les approches scientifiques et facilitant la participation équitable de tous les acteurs clefs peuvent mieux éclairer le processus décisionnel *(bien établi)*.

Photo: ©Peter Bates

**(D.2.2) Suite**

**6. Les instruments politiques qui sont harmonisés aux niveaux international, régional, national et local, qui maintiennent un degré de cohérence et d'uniformité avec les obligations internationales existantes et qui tiennent compte des règles et normes coutumières sont plus efficaces (bien établi).**

**7. Des institutions solides en matière d'utilisation durable des espèces sauvages, incluant les institutions coutumières, seront indispensables à l'utilisation durable des espèces sauvages (bien établi).**

Photo: ©Peter Bates

**(D.3.3) Pour parvenir à un changement transformateur concernant l'utilisation des espèces sauvages, il faut s'orienter vers une vision commune tout en reconnaissant différents systèmes de valeurs et différentes manières de conceptualiser l'utilisation durable (établi mais incomplet).**

Ce virage pourrait être pris, au moins à l'échelon local, en promouvant des approches participatives et inclusives de l'utilisation des scénarios et modèles afin d'analyser les différentes utilisations des espèces sauvages et d'identifier les pistes susceptibles de mener vers une utilisation durable, tout en aidant les différents acteurs à examiner soigneusement les leviers d'action depuis différents points de vue sur la conception de la valeur (établi mais incomplet).

Photo: © Shiva Devkota

**(D.3.4) L’utilisation durable des espèces sauvages bénéficiera d’un changement transformateur dans la conceptualisation dominante de la nature (bien établi).**

Considérer l’humanité comme faisant partie de la nature (c’est-à-dire comme un membre ou un citoyen de la nature parmi d’autres) jetterait les bases d’une relation plus respectueuse et durable, comme le montrent les pratiques et les utilisations traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales (bien établi).

Photo: ©Peter Bates

# Lacunes dans les connaissances :

**Savoirs autochtones et locales**

- Méthodes élaborées conjointement avec les communautés autochtones et locales pour conjuguer science et savoirs autochtones et locaux.
- Documentation des savoirs autochtones et locaux sur l'utilisation durable des espèces sauvages, en veillant au consentement libre, préalable et éclairé.
- Méthodes de suivi et indicateurs coproduits avec les peuples autochtones et les communautés locales
- Scenarios coproduits avec les peuples autochtones et les communautés locales à partir des valeurs et des savoirs autochtones et locaux
- Stratégies visant à soutenir et à revitaliser les savoirs autochtones et locaux et la gouvernance coutumière.
- Renforcement des capacités et soutien des peuples autochtones et des communautés locales pour la recherche, le suivi et la gouvernance, afin de favoriser et de renforcer la durabilité de l'utilisation des espèces sauvages.

Photo: © Edvard Hviding

# Indication du degré de confiance

Dans le résumé pour les décideurs, le degré de confiance de chacune des principales conclusions est fondé sur **la quantité et la qualité des éléments d'information ainsi que sur leur degré de concordance.** Les éléments d'information incluent des données, des théories, des modèles et des avis d'experts.

- **Bien établi** : il existe une méta-analyse complète ou une autre synthèse ou de multiples études indépendantes qui concordent
- **Établi mais incomplet** : il existe une concordance générale mais le nombre d'études est limité ; il n'existe pas de synthèse complète et/ou les études existantes traitent la question de façon imprécise.
- **Controversé** : il existe de multiples études indépendantes mais leurs conclusions ne concordent pas.
- **Non concluant** : les éléments d'information sont limités et des lacunes importantes en matière de connaissances sont reconnues.

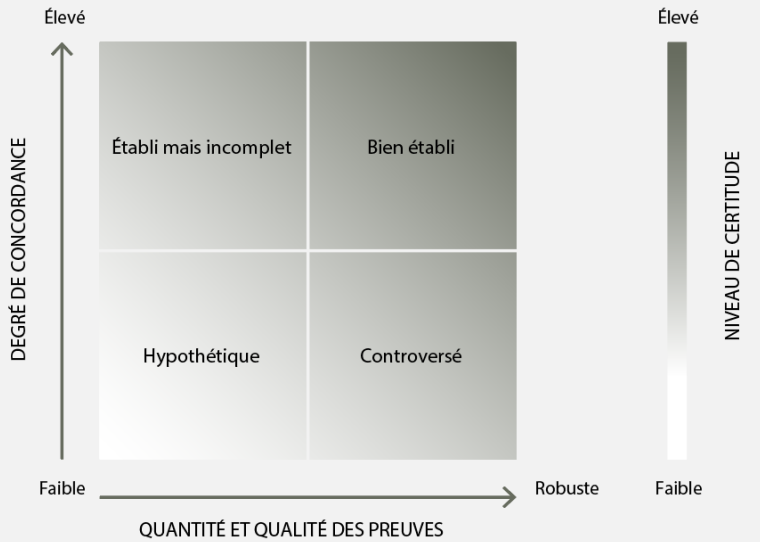

# Les évaluations de l'IPBES

Les évaluations de la biodiversité et des services écosystémiques font partie des principaux produits attendus de l'IPBES. Les évaluations terminées, en cours et à venir sont les suivantes :

- Les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire (achevé en 2016)
- 4 évaluations régionales : les Amériques, l'Asie et le Pacifique, l'Afrique ainsi que l'Europe et l'Asie centrale (achevé en 2018)
- La dégradation et de la restauration des terres (achevé en 2018)
- Évaluation mondiale (achevé en 2019)
- Évaluation des valeurs de la nature (achevé en 2022)
- L'usage durable des espèces sauvages (achevé en 2022)
- Les espèces exotiques envahissantes (2019-2023)
- Les liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (pour 2024)
- Les déterminants des changements transformateurs et les solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (pour 2024)
- l'impact et la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité (pour 2025)

Thank you!

¡Gracias!

Merci!

#SustainableUse Assessment